

# SIEANAT-INFOS

2011 - JANVIER

NO 11

## Numéro spécial Scolarisation

### DANS CE NUMÉRO :

De la classe mobile à l'école de quartier! 1

Commission Scolarisation 2

Etat des lieux de la scolarisation des enfants du voyage 2

Impact des conditions d'accueil et de stationnement dans les communes 3

Lutte contre l'illettrisme 3

Alphabétisation des jeunes et des adultes 3

Médiation sociale et interculturelle 4

LOPPSI 2 4

Loi de finance rectificative 2010 4

Inauguration de l'aire de Tournefeuille 5

Réouverture de l'aire de Revel 5

Gabi Jiménez 5

Dispositif départemental scolarisation enfants du voyage 5

Ce numéro du SIEANAT-Infos est consacré principalement à la scolarisation et l'éducation des enfants des Gens du voyage de nos communes. Depuis longtemps, les élus qui se sont investis pour une reconnaissance active, et non pas simplement « déclarative », de la citoyenneté des Tsiganes en France et en Europe ont reconnu l'importance décisive de la scolarisation des enfants. Celle-ci ne peut avoir lieu de façon réelle et suivie que lorsque l'habitat caravane de la famille est possible dans des conditions normales (aire d'accueil ou terrain familial ou toute autre base de vie et de séjour). Il faut souligner le travail remarquable effectué depuis plus de 25 ans dans notre département par les « classes mobiles », c'est-à-dire les bus-écoles qui vont à la rencontre des familles et des enfants sur les terrains précaires



Viejo Mundo - 2008 - Gabi Jiménez

(terrains désignés et terrains non autorisés) suivant les aléas des déplacements volontaires ou subis.

Sans les leçons tirées de l'expérience de l'ASET animée par Benoît Raffara et son équipe en lien avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les élus du SIEA-

NAT n'auraient pas pu s'approprier aussi vite cette question, notamment au sein de sa commission consacrée à la scolarisation et lutte contre l'illettrisme. Les enfants des aires d'accueil sont tous obligatoirement inscrits dans les écoles des communes où ils habitent. Mais l'inscription ne suffit pas, l'absentéisme scolaire est encore trop important et c'est la responsabilité des élus référents de se donner les moyens, en lien avec tous les professionnels de l'école, de travailler à sa disparition. C'est ainsi que l'abandon de l'enseignement en collège pourra progresser dans les années que nous espérons très prochaines.

Je profite de cet éditorial pour vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2011.

Jean-Marc Huyghe, Président

## De la classe mobile à l'école de quartier ! par Benoît Raffara

C'est en 1990 que la première classe mobile fut créée à Toulouse suite à la demande d'un voyageur. A cette époque, on recensait plusieurs centaines de caravanes dans des friches industrielles, sans terrain...familles ignorées, méconnues dont les enfants n'étaient jamais scolarisés. Depuis ces vingt dernières années, la scolarisation des enfants du voyages et de familles non sédentaires (Edv) a progressé notamment en lien avec l'accès aux droits de stationner dans les communes.

Pour coordonner la scolarisation des Edv au plan départemental, l'IA 31 a créé un pôle Edv sous la

responsabilité d'un IEN. Ce service a mis en œuvre plusieurs actions dont notamment:

-l'ouverture d'un centre de ressources et de documentation de l'ASET 31

-l'élaboration d'un livret de suivi « le lien » d'une école à une autre

-la mise en place de formations à destination des enseignants

-la rédaction de documents de travail pour la révision du schéma départemental

-l'aide et l'accompagnement des familles indépendamment de leurs lieux de séjours

-l'aide à l'évaluation scolaire des élèves à leur arrivée dans les écoles.

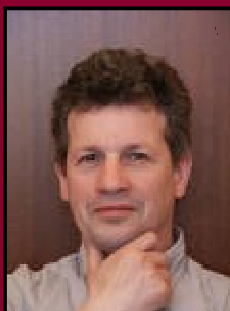
Pour autant, le travail autour de l'habitat, de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle n'est pas terminé. A ce jour, ce sont encore 200 caravanes qui circulent sur Toulouse et l'agglomération en quête d'un petit chez soi». Mme Karpp et M. Servonnat le savent bien, eux qui chaque jour vont à la rencontre des enfants sur ces lieux précaires. La question de la poursuite de la scolarisation au collège reste entière, comme celle de l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans.

Pour assurer la réussite scolaire de tous, une action stratégique et coordonnée doit être poursuivie.

*Ce journal est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer des articles ou à nous faire part des thèmes que vous souhaiteriez voir abordés.*

**Contact :**

**mv.lacan-sieanat@orange.fr**



**Luc Sarion, président de la commission Scolarisation du SIEANAT**

**Le Centre national d'enseignement à distance a été créé en 1944. Etablissement public du ministère de l'Education nationale, il permet aux jeunes, dans l'impossibilité de suivre une scolarité classique, du fait d'une maladie, d'un handicap ou encore de l'itinérance d'être scolarisés à distance.**

## La commission Scolarisation du SIEANAT

La volonté du SIEANAT de travailler à une meilleure scolarisation des enfants résidants sur les aires d'accueil du département trouve son fondement au sein de la commission Scolarisation, présidée par M. Luc Sarion, élu à Portet sur Garonne et vice-président du SIEANAT.

Dès la rentrée scolaire 2010, il a été décidé de faire parvenir aux mairies du département les textes réglementaires relatifs à cette question de façon à les éclairer sur les responsabilités qui leur incombent.

Peu après, devant les difficultés exprimées par les gestionnaires est apparue l'idée de réaliser un état des lieux de la situation départementale.

Il s'agissait de pouvoir dénombrer, par tranches d'âge, le nombre d'enfants sur les aires d'accueil, de mesurer la répartition entre les enfants inscrits dans les établissements scolaires et ceux inscrits au CNED, de mesurer le taux de déscolarisation, d'identifier les difficultés rencontrées par les familles et de mesurer l'impact de l'habitat et des conditions de vie sur l'intégration

des enfants dans le système scolaire.

Certaines communes nous ont fait part de leurs difficultés à obtenir les informations relatives à la scolarisation des enfants présents sur les aires d'accueil.

Ces difficultés peuvent s'expliquer par le manque de confiance des familles envers les institutions et à la mauvaise compréhension des objectifs de cet état des lieux.

Ce jour, sur les 29 aires d'accueil du département, 20 ont rempli le questionnaire, soit un **taux de retour de 70%**.

Ce document est à renvoyer par mail, par fax ou par courrier avant le 22 novembre 2010 au SIEANAT - 4 rue Claude Chappe 31520 Ramonville - Tel: 05.61.73.64.50 - Fax: 05.61.73.17.93 - Mail :

1. CONTEXTE			
Commune:		Elu référent:	
Année d'ouverture:		Gestionnaire:	
Nom de l'aire d'accueil:		Vice-président en charge du secteur:	
Nombre total d'enfants présents sur l'aire d'accueil			
2. SCOLARISATION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES / CNED			
	Au CNED	En établissements scolaires	Noms des établissements
Nombre d'enfants scolarisés de 3 à 6 ans:			
Nombre d'enfants scolarisés de 6 à 12 ans:			
Nombre d'enfants scolarisés de 12 à 16 ans:			
3. ASSIDUITE			
	Scolarisation irrégulière (plus de 5 jours d'absence par mois)	Ayant fait l'objet d'un signalement	
Nombre d'enfants scolarisés de 3 à 6 ans			
Nombre d'enfants scolarisés de 6 à 12 ans			
Nombre d'enfants scolarisés de 12 à 16 ans			
4. AIDE AUX DEVOIRS			
	Faisant l'objet actuellement d'un soutien scolaire / Dans quelle structure?	5. TRANSPORTS SCOLAIRES	
		Les enfants ont-ils accès au ramassage scolaire? (rayer la mention inutile)	
Nombre d'enfants scolarisés de 3 à 6 ans		OUI	NON
Nombre d'enfants scolarisés de 6 à 12 ans			
Nombre d'enfants de 12 à 16 ans scolarisés			
6. COMMENTAIRES			

## Etat des lieux de la scolarisation des enfants du voyage dans le département

Sur les 20 aires d'accueil du département qui ont retourné le questionnaire, vivent 225 enfants soumis à l'obligation scolaire.

### Inscriptions au CNED

191 enfants fréquentent les établissements scolaires et 29 sont inscrits au CNED soit environ 14%.

Plus de 90% des enfants inscrits au CNED y suivent un enseignement du second degré.

### Assiduité/Déscolarisation

Un cas de déscolarisation suivi d'une radiation totale a été

recensé et de nombreuses aires d'accueil font état de problèmes de fréquentation plus ou moins régulière. 10 cas de non assiduité problématique (plus de 5 demi-journées par mois) ont été identifiés.

### Ramassage scolaire

En ce qui concerne le ramassage scolaire, l'étude a montré que 8 aires d'accueil sont desservies mais plusieurs autres communes nous ont fait part de leur volonté d'entamer une réflexion à ce sujet. C'est un préalable important puisque l'ensemble des aires

rencontrant des problèmes d'irrégulière fréquentation ne sont pas desservies par le ramassage scolaire.

### Accompagnement scolaire

Enfin, 36 enfants bénéficient d'un accompagnement scolaire mais des disparités fortes existent selon les aires. Dans certaines communes, l'ensemble des enfants résidents de l'aire d'accueil bénéficient d'un soutien, alors que dans d'autres il est inexistant, même si le nombre d'enfants inscrits au CNED est important.

## L'impact des conditions d'accueil et de stationnement dans les communes

« La question de la scolarisation des enfants du voyage est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalables interdépendantes. Les conditions d'accueil et de stationnement entrent en jeu » relevait pertinemment la Commission nationale consultative des Gens du voyage en 2001.

**L'implication et la formation du gestionnaire** dans sa mission d'interface entre les familles et les institutions est primordiale. Il peut agir sur la relation de confiance entre l'institution scolaire et la famille, la connaissance mutuelle, la participation des enfants à des activités périscolaires, d'aide aux devoirs.

Cependant, il serait naïf de croire que les conditions d'existence et notamment la situation sociale et économique des familles n'interfèrent pas sur la scolarisation. Sur certaines aires d'accueil, les résidents sont en situation d'extrême précarité et les impératifs de survie au quotidien relèguent malheureusement l'obligation de scolarité au second plan des préoccupations.

Par ailleurs, **la localisation des aires d'accueil**, leur proximité des centres scolaires et l'accès aux transports en commun et ramassage scolaire facilitent incontestablement la scolarisation des enfants.

Enfin, certains enfants font état du racisme et du rejet ouvertement manifestés qu'ils subissent de la part d'autres enfants. Afin d'éviter tout conflit, les parents préfèrent alors retirer leurs enfants des écoles et ne partagent que très rarement ce problème avec le personnel enseignant. Ces situations sont génératrices du sentiment d'infériorité et d'échec, qui grèvent durablement la motivation de l'enfant dans la poursuite de son projet de scolarisation.

**La promotion du dialogue interculturel** au sein des classes comme plus largement dans la sphère publique doit être et rester une priorité.

*« Scolariser ne doit pas être un prétexte à sédentariser, pas plus que voyager ne doit servir de prétexte de non-scolarisation. L'objectif général reste celui d'une scolarisation en classe ordinaire quel que soit le type de fréquentation scolaire »  
Rapport annuel 2001 de la Commission nationale consultative des Gens du voyage.*

## Lutte contre l'illettrisme des adultes



A l'âge adulte, certains voyageurs se trouvent en difficulté face à un document professionnel, ou un texte portant sur des situations de la vie quotidienne et ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour d'autres, ces difficultés de

lecture et d'écriture se combinent, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans le temps, etc...

Malgré ces déficits, les Gens du voyage en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certains ont ainsi pu s'intégrer à la

vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile et le risque de marginalisation permanent.

C'est dans ce cadre que le SIEANAT a travaillé avec différents partenaires institutionnels et associatifs à la mise en œuvre de projets visant à l'acquisition des savoirs de base en matière de lecture et d'écriture.

En effet, l'alphabétisation apparaît comme un moyen d'agir en faveur de la cohésion sociale, auxquels les élus ont toutes les raisons de s'intéresser.

## Alphabétisation des jeunes et des adultes

### **Alphabétisation des adultes - Association Paroles et Expression:**

Afin de mieux lutter contre l'illettrisme des adultes et en partenariat avec l'UTAMS de Castanet, le Conseil Général et l'inspection Académique, le SIEANAT a participé au montage d'un projet d'atelier de lecture et d'écriture dispensé par l'association Paroles et Expres-

sion sur les aires d'accueil de Labège, Escalquens, Ramonville et Castanet.

Les ateliers se tiennent les lundi après-midi au sein des locaux du SIEANAT, mis à disposition par la Mairie.

De par ses visites d'information et son rôle d'interface, le SIEANAT est intervenu pour identifier les potentiels participants et s'assurer de la bonne compréhension des objectifs du projet par les familles.

Cinq personnes ont participé au premier atelier du mardi 30 novembre 2010, notamment de jeunes femmes qui expriment la volonté de trouver un emploi dans les prochains mois.

### **AlphaCode - Service jeunesse du Conseil Général - Association Alliance et culture**

A partir du 29 novembre 2010, 7 jeunes de 18 à 25 ans, résidents des aires d'accueil de Castanet et de Labège débute des cours de code de la route subventionnés par le Fonds d'Aide aux Jeunes du Conseil Général en collaboration avec la Mission Locale de Labège.

## La médiation sociale et interculturelle par Géraldine Ader,

stagiaire au SIEANAT, étudiante

Le travail de médiation tend à être reconnu dans la sphère publique et se professionnalise de plus en plus en France.

Longtemps cantonnée à la dimension familiale, la médiation sociale et interculturelle devient une stratégie de communication préconisée par nombre d'associations et institutions. Agissant en tant que lien neutre facilitant les démarches entre deux ou plusieurs parties, le médiateur devient essentiel à notre société lorsque les maux qu'elle renferme ne se résolvent plus avec les mots...

En général, l'action de médiation intervient principalement

envers des populations en situation d'exclusion ou dans le cadre de conflits insolubles...

Pour le SIEANAT, la fonction de médiateur se justifie dans la mesure où il intervient dans un rapport à l'exclusion des personnes et des familles victimes de cette marginalisation sociale. Ainsi, le médiateur agit en tant que facilitateur de communication entre les familles et les structures institutionnelles. Dans cet exemple là, les deux parties ne se rencontrent que rarement (les populations et les institutions/ mairies...) ; la méconnaissance et les stéréo-

types mutuels n'arrangeant rien les démarches pour entamer les rencontres, le médiateur se fait alors la voix de l'un et de l'autre sans prendre partie mais en tentant de trouver une entente commune.

Entre conseils, information, orientation, accompagnement dans les démarches administratives ou les projets sociaux culturels, la médiation assure et coordonne un large éventail d'activités, essentielles au cheminement du bon vivre ensemble ou idéalement d'une marche vers la cohésion sociale.

### LOPPSI 2

Le préfet peut mettre en demeure de quitter les lieux les occupants d'un terrain, installés de manière illicite en réunion, lorsque le fait d'y établir des habitations comporte de « graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique ». Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet, le préfet peut faire procéder à l'évacuation forcée des lieux et demander au président du TGI en référé de l'autoriser à faire détruire les constructions illicites.

### Urbanisme - ATD 31

*Quelle est la procédure en cas de constatation d'une infraction au code de l'urbanisme ou aux autorisations d'urbanisme?*

En vertu de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, les officiers ou agents de police judiciaire, les fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités publiques commissionnés à cet effet par le maire ou le ministre chargé de l'urbanisme, peuvent constater toute infraction au code de l'urbanisme, aux règles du PLU et aux autorisations d'urbanisme. Ils doivent dresser et signer un procès verbal qui doit se voir attribuer un numéro d'enregistrement.

Le maire doit transmettre le procès verbal au Procureur de la République qui pourra saisir le tribunal correctionnel. En cas de condamnation, le tribunal statue sur la mise en conformité des lieux, sur la démolition ou la réaffectation des sols par exemple. Il peut assortir son jugement d'une astreinte qui sera recouvrée par la commune ou, à défaut, par l'Etat.

### Loi de finance rectificative 2010

Sur une proposition de **M. Marini**, rapporteur général du budget, le Sénat a adopté un amendement à la loi de finance rectificative 2010, instaurant **une taxe annuelle sur les résidences mobiles terrestres**.

**Cette taxe est fixée à 75€** et est due au titre de la période d'imposition s'étendant

du 1<sup>er</sup> octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante.

En sont exonérés les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, les titulaires de l'allocation adulte handicapé.

Un récépissé sera demandé en

cas de contrôle. En cas de non présentation de celui-ci, un **procès verbal de 75€ + 40%** sera adressé.

Le produit annuel de la taxe sera réparti entre les collectivités territoriales et les EPCI au prorata des dépenses engagées dans le cadre de la loi Besson.

## Inauguration de l'aire d'accueil de Tournefeuille



A l'invitation de la commune de Tournefeuille, une nouvelle aire d'accueil a été inaugurée le vendredi 6 novembre dernier, en présence de M. Claude Raynal, Maire de Tournefeuille, Mme Hélène Desmettre, adjointe au maire de Tournefeuille et vice-présidente du SIEANAT, M. Yann Ludmann, Sous-préfet de Haute-Garonne, M. Jean-Marc Huyghe, Président du SIEANAT, Mme Monique Iborra,

députée et de Mme Segura-Arnaut, conseillère régionale.

Cette aire d'accueil, située chemin de l'Armagnac dans le quartier des Quéfets, est contiguë à l'ancienne aire d'accueil, transformée aujourd'hui en terrain familial où réside le patriarche de l'une des plus grandes familles voyageuses de Haute-Garonne, Robert Ziegler.

L'aire d'accueil compte 10 emplacements d'une superficie de 150m<sup>2</sup>, soit 20 places de caravanes. Chaque emplacement individuel est doté d'un bloc sanitaire disposant de toilettes, douche et coin cuisine.

A l'entrée, se trouve le bureau du

gestionnaire, Simon Cunnac, qui en plus de sa fonction d'accueil des résidents, de gestion des consommations de fluides et d'opérateur technique, est en charge d'orienter les voyageurs vers les services publics, sociaux et les établissements scolaires.

Comme l'a souligné Hélène Desmettre, adjointe au Maire de Tournefeuille, la réalisation de cette aire d'accueil est le fruit d'un travail en partenariat mené avec des représentants de voyageurs, ce qui a permis d'adapter le bâti au plus près des besoins des futurs résidents : une double voie centrale de circulation, des emplacements bien isolés les uns des autres et des espaces communs arborés et spacieux.



**Hélène Desmettre,**  
Vice-présidente  
du SIEANAT

## Réouverture de l'aire d'accueil de Revel par Alain Verdier



Dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000 et du schéma directeur des aires d'accueil, la ville de Revel, sous l'autorité de l'adjoint en charge Alain Verdier, a eu la volonté de réhabiliter son aire d'accueil « d'En Berny ».

Depuis sa création en 1998, au fil

du temps, l'aire d'accueil a été vandalisée, malgré une gestion stricte. Aussi, la rénovation devenait nécessaire. Le coût de l'opération s'élève à 271 733€ HT pour 8 emplacements (soit 16 caravanes). Identique à l'ancien plan, cette nouvelle aire possède un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite, un local technique, un bureau de gestionnaire, des compteurs individuels pour chaque usager et un système de prépaiement des fluides.

Il semblerait qu'une mentalité meilleure existe au sein de l'aire d'accueil et ceci en grande partie,



du fait du savoir faire, de l'approche et de la maîtrise du gestionnaire local Francis Durand, qui fait l'unanimité de tous.

Qu'il en soit remercié.

**Alain Verdier, délégué au SIEANAT, élu à Revel.**

L'aire d'accueil de Castelginest a elle-aussi été rouverte après travaux.

## Gabi Jiménez, artiste gitan le 23 avril 2011 à Saint Orens

L'art de Gabi Jiménez, 46 ans, est résolument contemporain et engagé. Représentatif d'un art nouveau surgit des caravanes, des bidonvilles et des terrains vagues, Gabi Jiménez expose ses toiles partout en France et en Europe. Il a notamment représenté la France au premier pavillon rom de la Biennale Internationale d'art contemporain de Venise en 2007.

Ses œuvres laissent transparaître un fort engagement pour la mémoire du sort tragique des nomades pendant le second

conflit mondial mais aussi contre toutes les situations actuelles de relégation, d'exclusion et de racisme dont souffrent les Roms et Gens du voyage.

Il sera présent à Saint Orens le 23 avril 2011 lors d'une journée de commémoration de l'internement des Tsiganes entre 1939 et 1946, organisée par la Mairie en partenariat avec le SIEANAT. Il y présentera quelques toiles et participera à l'animation d'un atelier de peinture pour les enfants. La projection du

documentaire « Un terrain pour ma famille » sera suivie d'un apéritif-débat.



« Hier là-bas, aujourd'hui ici, demain... On verra » Gabi Jiménez



## SIEANAT

4 rue Claude Chappe  
31520 Ramonville Saint Agne

Téléphone : 05 61 73 64 50

Télécopie : 05 61 73 17 93

Messengerie : [sieanat@wanadoo.fr](mailto:sieanat@wanadoo.fr)



Jean Marc Huyghe,  
Président du SIEANAT

Créé en 1984, le SIEANAT regroupe 85 communes. Il a pour objectif de :

- Favoriser l'accueil des gens du voyage dans le département en sensibilisant les élus et en les aidant pour la réalisation d'équipements correctement aménagés,
- Participer au suivi du schéma départemental de la Haute-Garonne, de son application et de ses révisions,
- Promouvoir la solidarité intercommunale,
- Assurer la gestion des équipements d'accueil.
- Etudier les différents aspects de l'insertion économique des Gens du voyage et participer à toute action la favorisant,
- Réaliser des actions de communication en rapport avec les objets du syndicat auprès des élus, de l'administration, de la population et des Gens du voyage,
- Penser et mettre en œuvre des actions en direction des populations et des Gens du voyage sur le thème « Vie sociale et citoyenneté »

### AGENDA\* :

20 janvier 2011 : Réunion du Bureau du SIEANAT

11 février 2011 à 16h: Conseil Syndical - Mairie de Launaguet

23 avril 2011 : Commémoration de l'internement des Tsiganes  
- Mairie de Saint Orens

\* le calendrier complet des réunions du SIEANAT est disponible sur la partie

## Présentation du dispositif Education nationale - IA31 - Enfants du voyage

**Un dispositif départemental institué par la circulaire du 25 avril 2002**

Les acteurs de ce dispositif:

-Un Inspecteur de l'Education Nationale, M. Farid Djemmal: coordonnateur départemental 1er 2nd degré.

- Un enseignant conseiller technique (I/2ETP) : M. Benoit Raffara: coordination des unités mobiles, aide à la scolarisation (primaire et secondaire), impulsion des politiques partenariales en lien avec le schéma départemental pour l'accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne.

- Une enseignante ressources (I/2ETP) : Patricia Paradis: réalisation et analyse d'un état des lieux des actions de scolarisation au niveau départemental, coordination du suivi de la fréquentation scolaire, suivi de la scolarité (secteur Nord de Toulouse).

- Une enseignante référente Edv (IETP): Anne Ogier : accompagnement des équipes enseignants à l'éva-

luation et l'élaboration des projets pédagogiques des élèves scolarisés dans les écoles de secteurs.

### L'enseignement en classes mobiles

Les classes mobiles, intégrées dans le dispositif départemental, ont vocation à accueillir des élèves voyageurs dont les familles stationnent sur des terrains précaires.

L'équipe itinérante est composée de trois enseignants avec trois véhicules.

L'objectif premier des ces classes mobiles est d'être « une passerelle vers les écoles ordinaires », un tremplin vers une scolarisation en milieu ordinaire.

Pour Camille Verger membre de l'ASET à Romainville (93) « il s'agit à la fois de proposer un accompagnement scolaire en milieu tsigane et de faire le lien avec la société environnante pour permettre aux enfants d'intégrer l'école publique. »

### Pôle ressources Enfants du voyage et de familles non sédentaires (Edv) - IA 31

Circonscription Education prioritaire et politique de la ville-Cité administrative Bat F-Bd Armand Duportal-BP 40303-31003 Toulouse cedex 06

Tel: 05 34 44 87 79

Tel: 06 08 00 23 64

Mail: [voyage-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr](mailto:voyage-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr)

Mail: [ien31-educprioritaire@ac-toulouse.fr](mailto:ien31-educprioritaire@ac-toulouse.fr)

### Centre de ressources académique Casnav

Formation/Conseil. Production et diffusion de documents. Rectorat de Toulouse

12 rue de Mondran, 31400 Toulouse cedex

Tel: 05.61.17.83.81

<http://www.ac-toulouse.fr/web/308-casnav.ph>

Mail: [patricia.paradis@ac-toulouse.fr](mailto:patricia.paradis@ac-toulouse.fr)

